

# *Règlement de la bibliothèque*

## *Horaires*

La bibliothèque est ouverte :  
du mardi au samedi, de 12h\* à 18h ; nocturne le jeudi jusqu'à 20h. (\*de 12h à 13h, seule la consultation libre des ouvrages en salle est possible)  
Fermeture les dimanches, lundis, jours fériés, tout le mois d'août et pendant les vacances de Noël.

## *Conditions d'accès*

L'accès à la bibliothèque est libre et gratuit. Les enfants doivent être accompagnés et restent sous la responsabilité d'un adulte.

Il est interdit :

- de détériorer documents et matériels
- de fumer, boire ou manger dans les locaux
- de faire usage d'un téléphone portable
- d'introduire du matériel de reproduction
- de photographier des documents ou des locaux
- d'entrer avec des rollers, un chariot à provision, des sacs de voyage...
- d'emmener des animaux, même tenus en laisse
- de gêner par son comportement les autres usagers ou de perturber le bon fonctionnement du service

Toute personne refusant de respecter ces règles peut être temporairement ou définitivement exclue de la bibliothèque et se voir retirer, le cas échéant, sa carte d'abonné.

La bibliothèque ne peut être tenue pour responsable des vols concernant les effets personnels des usagers.

## *Prêt à domicile des ouvrages*

Les revues et journaux sont exclus du prêt à domicile.

Les personnes détenant une carte d'adhérent B peuvent emprunter, parmi les 9000 ouvrages identifiables par une pastille bleue, jusqu'à 3 livres pour une durée de 3 semaines. Les documents peuvent être prolongés, sauf en cas de réservation par un autre lecteur.

Toute personne majeure en faisant la demande peut obtenir une carte d'adhérent B nominative sur présentation d'un justificatif de domiciliation en Ile-de-France et d'une photo d'identité. Un droit d'inscription annuel est demandé. Les membres adhérents B bénéficient, en outre, d'avantages concernant les manifestations de la MCJP précisés dans le programme trimestriel de la MCJP

Chaque adhérent est responsable des livres empruntés avec sa carte. Tout document détérioré ou perdu devra être remplacé. Le non respect des délais de prêt étant pénalisant pour les autres lecteurs, une amende de 0,20€ par jour et par livre sera exigée en cas de retard.

## *Photocopie*

Une photocopieuse est mise à la disposition du public (format A4). Conformément à la législation en vigueur sur le droit d'auteur, il est interdit de photocopier un document dans son intégralité. Le prix des photocopies en noir et blanc est de 0,10 €.

## *Service d'information*

Le personnel est à la disposition des lecteurs pour les aider à utiliser au mieux les ressources de la bibliothèque. Les demandes traitées concernent :

- L'utilisation de la bibliothèque et des outils de consultation
- Aide à la recherche bibliographique et à la recherche de documents
- Orientation vers d'autres services ou d'autres organismes

Ne pourront être traitées les demandes d'élaboration de bibliographie exhaustive, de traduction, de résolution de quizz, d'expertise d'objets d'arts ou d'ouvrages anciens, de conseils juridiques ou médicaux.

Le service d'information peut également être contacté par téléphone au 01 44 37 95 50 (à partir de 13h) ou à l'adresse électronique [bibliotheque@mcjp.fr](mailto:bibliotheque@mcjp.fr)